

Ref : CA2016/112

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2016

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA GRILLE DES TAUX DE PRÉLÈVEMENT
SUR LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **25 novembre 2016** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la validation de la grille proposée en conférence des directeurs des unités de recherche (CDUR) et en Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Entendu l'exposé de M. Boutoulle, Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE d'approuver à l'unanimité la grille des taux de prélèvement sur les activités de recherche prévue pour application à compter du 1^{er} janvier 2017 (cf. un document ci-joint).**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 novembre 2016.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/12/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 01/12/2016